

Flash vers de grappe

Du Bourgeon au Bouchon

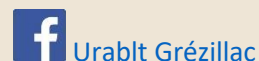
BOB des Secteurs Libournais / Entre Deux Mers
N° 21 bis - 8 août 2018

Conseil collectif / Agrément n° AQ01563 pour l'activité de conseil indépendant des produits phytopharmaceutiques



Martin LASSERRE : 07 89 69 71 27 – Mail : m.lasserre@urab-grezillac.com
Sébastien DECLERCQ : 07 86 94 54 89 – Mail : s.declercq@urab-grezillac.com

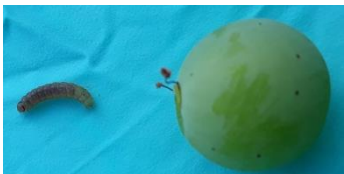



Site Internet : www.urab-grezillac.com



Ce bulletin prend en compte le Bulletin de Santé du Végétal Viticulture n°18 du 7 août 2018, consultable en totalité sur le site <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/> et sur ce [lien](#)

vers de grappe

SITUATION RELATIVE AU VIGNOLE

			
Larve d'Eudémis G2	Chrysalide d'Eudémis G2	Papillon d'Eudémis G3	Œuf d'Eudémis G3 (0,65 mm)

Nous observons toujours des chenilles et des chrysalides de 2^{ème} génération.

Les premiers papillons d'Eudémis de 3^{ème} génération ont été capturés dans un piège sexuel à Grézillac en début de semaine, **le vol a commencé et des œufs ont été observés** le 7 août 2018 sur Grézillac.

Selon le BSV du 7 août 2018, les vols ont débuté sur les secteurs du Libournais et du Sud-Est de l'Entre-deux-Mers.

STRATEGIES ET TRAITEMENTS

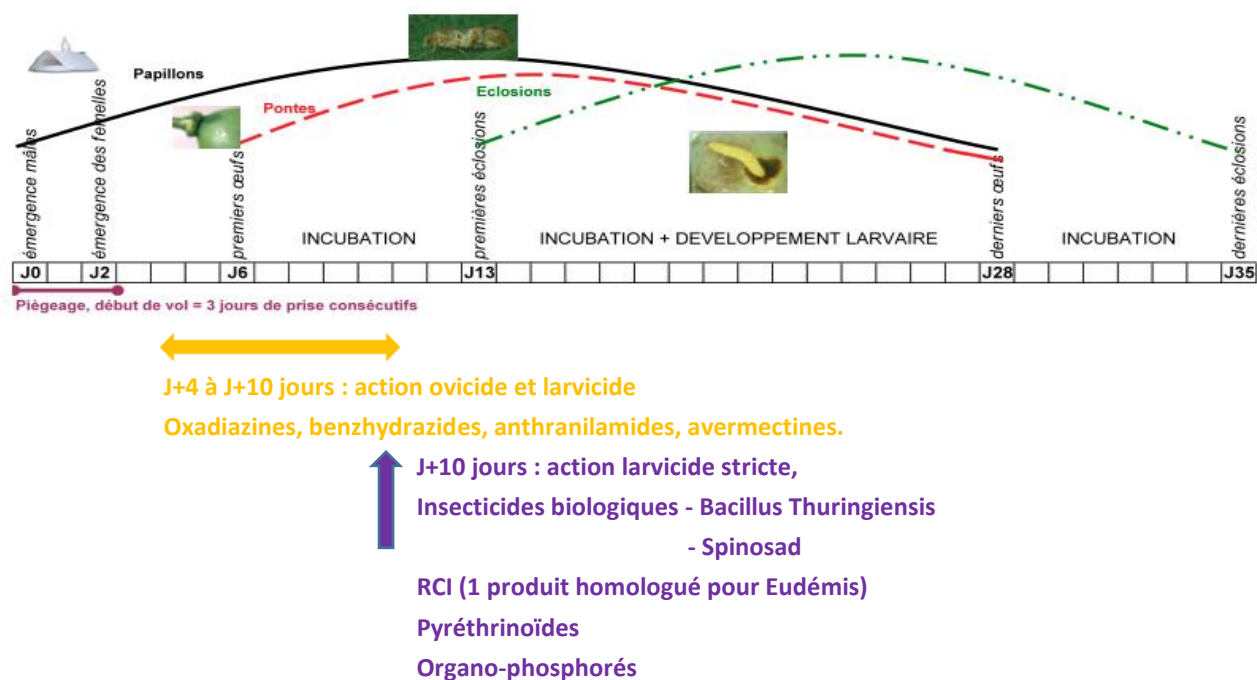
Il est toujours possible d'effectuer un comptage des perforations dues aux chenilles de 2^{ème} génération afin de déterminer la nécessité d'une application insecticide sur la 3^{ème} génération.

Perforations de larves de 2 ^{ème} génération (*Perforations avec ou sans chenille)	
Moins de 5 perforations* pour 100 grappes	Plus de 5 perforations* pour 100 grappes
Pas d'intervention insecticide	Intervention préventive sur la 3 ^{ème} génération

En situation de pression locale, prévoyez une application ovicide-larvicide sur la 3^{ème} génération (Eudémis).

Il faudra porter une attention particulière à la date d'application de l'insecticide selon la spécialité choisie, du début du vol, du délai avant récolte du produit utilisé et des dates prévisionnelles de vendange.

Positionnement des insecticides en fonction du ravageur observé et de la spécialité utilisée :



L'insecticide ciblant les tordeuses doit :

- être localisé sur les grappes
- se faire en face par face par passage dans tous les rangs
- être appliqué avec un volume de bouillie d'au moins 200 l/ha
- être appliqué en respectant [la note nationale abeilles et pollinisateurs](#).

Exemple de produits ovicides utilisables sur la 3^{ème} génération :

- **Proclaim** ou **Affirm** (Avermectine, 1.5 kg/ha, ZNT 20, DRE 12 h, Nb. appl. max. 3, **DAR 7 jours**), à positionner du début des pontes jusqu'au stade « tête noire » : J+4 à J+10 après les premières captures.

Exemple de produits larvicides utilisables sur la 3^{ème} génération :

- **Karaté Zéon** (Lambda-cyhalothrine, 0.175 L/ha, ZNT 50, DRE 48 h, Nb. appl. max. 2, **DAR 7 jours**), à positionner au début des éclosions : à partir de J+10 après les premières captures.
- **Décis Protech** (Deltaméthrine, 0.83 L/ha, ZNT 20, DRE 12 h, Nb. appl. max. 3, **DAR 14 jours**), à positionner au début des éclosions : à partir de J+10 après les premières captures.

MÉTHODES ALTERNATIVES, les solutions de bio-contrôle

Toxines de Bacillus Thuringiensis (BT)

Cette toxine de bactérie est ingérée par la chenille qui va mourir de septicémie. L'efficacité au vignoble est de 70 à 90 % sans effet de choc. Le renouvellement est conseillé après 10 jours.

Positionnement du stade « tête noire » aux premières éclosions : J+10 après les premières captures.

Exemple de produit : **Xentari** (1 kg/ha, ZNT 5, DRE 12 h, H319, Nb. appl. max. 6, **DAR 1 jour**)

Toxines de saccharopolyspora spinosa

Le spinosad est un insecticide neurotoxique à positionner au stade « tête noire » (il est efficace sur Eudémis, Cochylis, Pyrale, Eulia et Thrips).

Positionnement du stade « tête noire » aux premières éclosions : J+10 après les premières captures.

Exemple de produit : **Success 4** (0,1 L/ha, ZNT 20, DRE 12 h, Nb. appl. max. 2, **DAR 14 jours**)

Les préconisations sont faites dans le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires (réf. : Guide Phytosanitaire à l'usage des producteurs d'Aquitaine). La lecture de l'étiquette est indispensable avant toute utilisation des produits phytosanitaires préconisés.

Nous restons à votre disposition pour toutes questions